

Prise en charge d'un sinistre

Par LE MAREC, le 28/07/2009 à 17:22

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si , sur un véhicule automobile, les rétroviseurs entrent dans la catégorie bris de glace.

Par chaber, le 29/07/2009 à 09:47

Bonjour,

A priori non. Mais il faut relire vos conditions générales au cas où. (garantie bris glaces et exclusions)